



**Comité Syndical de l'EPTB Vilaine  
du  
Vendredi 17 mai 2019 à 14h30  
Au Vieux Couvent à Muzillac (56)**

**EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION**

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni le **vendredi 17 mai 2019 à 14h30** au Vieux Couvent à Muzillac (56), sous la Présidence de Madame Solène MICHENOT.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

Madame Solène MICHENOT, Conseil départemental d'Ille et Vilaine et Présidente de l'EPTB Vilaine

Monsieur Marc HERVÉ, Conseil départemental d'Ille et Vilaine

Monsieur Jean-Marie LABESSE, Arc Sud Bretagne

Monsieur David MOIZAN, Brocéliande communauté

Monsieur Guy LE GAL, CAP Atlantique

Monsieur Michel POURPART, Châteaubriant-Derval Communauté

Monsieur Gérard DRENO, Communauté de communes de la région de Blain

Monsieur Didier PECOT, Communauté de communes de Pontchâteau-St Gildas

Monsieur Guy DROUGARD, de l'Oust à Brocéliande Communauté

Monsieur Jean RONSIN, Montfort Communauté

Monsieur Joseph MENARD, Pays de Chateaugiron Communauté

Monsieur Stéphane ROUAULT, Ploërmel Communauté

Monsieur Jean-François MARY, Redon Agglomération

Monsieur Yvon MAHÉ, Redon Agglomération

Madame Jocelyne POULIN, Région de Nozay Communauté

Monsieur Pascal HERVÉ, Rennes métropole

Madame Aude DE LA VERGNE, Vitré Communauté

Monsieur Thierry TRAVERS, Vitré communauté

Monsieur Philippe LETOURNEL, Production d'Eau Potable Ouest 35

Monsieur Guy RIVAL, Syndicat Eau du Morbihan

Monsieur Bernard DELHAYE, Syndicat Eau du Morbihan

**Pouvoirs :**

Monsieur Bernard LEBEAU, Conseil départemental de Loire-Atlantique donne pouvoir à Mme Solène MICHENOT, Conseillère départementale d'Ille et Vilaine

**Excusés :**

Monsieur Bernard LEBEAU, Conseil départemental de Loire-Atlantique

Madame Marie-Odile JARLIGANT, Conseil départemental du Morbihan

Monsieur Alain GUIHARD, Conseil départemental du Morbihan

Madame Françoise HAMEON, Conseil départemental de Loire-Atlantique

Monsieur Patrick DERVAL, Bretagne Porte de Loire Communauté  
Monsieur Bernard ETHORÉ, Brocéliande Communauté  
Monsieur André LEMAÎTRE, Châteaubriant-Derval Communauté  
Monsieur André PIQUET, De l'Oust à Brocéliande Communauté  
Monsieur Thierry RESTIF, Roche aux Fées Communauté  
Madame Françoise LACHERON, Roche aux Fées Communauté  
Monsieur René DANILET, Questembert Communauté  
Madame Laurence BESSERVE, Rennes métropole  
Madame Valérie FAUCHEUX, Rennes métropole  
Monsieur Bernard PIEDVACHE, Saint Méen Montauban Communauté  
Monsieur Stéphane DESJARDINS, Liffré-Cormier Communauté  
Monsieur Patrick LE DIFFON, Ploërmel Communauté  
Madame Marie-Odile COLINEAUX, Questembert Communauté (suppléante)  
Monsieur Alain RIMASSON, Vallons de Haute Bretagne Communauté  
Monsieur Roger MORAZIN, Vallons de Haute Bretagne Communauté  
Monsieur Jean-Pierre BRANCHEREAU, CAP Atlantique  
Monsieur Bernard LE GUEN, CAP Atlantique  
Monsieur François CHENEAU, CARENE  
Monsieur Jean-Jacques LUMEAU, CARENE

**Assistaient également :**

Monsieur Maxime PICARD, Conseiller régional de Bretagne  
Madame Delphine PAJOT, Service de l'Eau à la Région Bretagne  
Madame Sophie GRIBIUS, Rennes métropole  
Monsieur Didier COULOMBEL, Payeur départemental de Loire-Atlantique  
Madame Julie DELHOUME, Pays de Chateaugiron communauté  
Madame Sylvie FUSELIER, Directrice environnement à Redon agglomération  
Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur de l'EPTB Vilaine  
Monsieur Aldo PENASSO, Responsable Pôle eau potable et hydraulique à l'EPTB Vilaine  
Madame Nathalie MARCADET, Responsable Finances EPTB Vilaine  
Madame Catherine POTIER, Agent d'accueil et assistante Milieux naturels-Politique de Bassin à l'EPTB Vilaine  
Madame Claire-Lise PERRONNEAU, Secrétariat des Assemblées et assistante Milieux naturels-Politique de Bassin à l'EPTB Vilaine

\*

\* \*

**Comité Syndical de l'EPTB Vilaine**  
**du**  
**Vendredi 17 mai 2019 à 14h30**  
**Au Vieux Couvent à Muzillac (56)**

**3 – Inondations : transfert de la compétence « prévention des inondations » à l'EPTB. Nouvelle série de protocoles proposés à la validation du Comité syndical**

La plupart des EPCI ayant adhéré à l'EPTB Vilaine ont opté pour le transfert de la compétence « Prévention des Inondations » à notre établissement. Le protocole de transfert type est organisé selon 3 blocs d'intervention :

- bloc 1 « Assistance » ;
- bloc 2 « Gestion des systèmes d'endiguement » ;
- bloc 3 « Accompagnement de projets de prévention des inondations ».

Les trois niveaux d'intervention ainsi définis permettent d'adapter les protocoles aux réalités des enjeux et problématiques rencontrés sur chaque EPCI. Les protocoles sont accompagnés :

- d'une identification des ouvrages transférés (s'il y a lieu) ;
- d'un programme d'actions détaillant les éléments techniques et financiers relatifs aux blocs de compétence concernés.

A ce jour, trois protocoles ont été validés, avec les intercommunalités suivantes :

- Redon Agglomération : Comité Syndical du 26 octobre 2018 ;
- Arc Sud Bretagne : Comité Syndical du 13 décembre 2018 ;
- Châteaubriant-Derval : Comité Syndical du 13 décembre 2018.

Les discussions avec les autres EPCI adhérents ont été engagées début 2019. Une nouvelle série de protocoles est proposée ce jour à l'approbation du Comité Syndical :

- Arc Sud Bretagne : adaptation du projet présenté le 13 décembre dernier, suite à l'adoption par les élus communautaires des conclusions de l'étude d'élaboration d'une stratégie de gestion du littoral le 2 avril 2019. Les trois blocs de compétence restent concernés, mais le phasage des actions est légèrement modifié à partir de 2020, et un ouvrage a été retiré ;
- Protocole commun avec les trois EPCI du bassin du Meu : Communautés de Communes de Saint Méen-Montauban, Brocéliande et Montfort. Les blocs de compétence 1 et 3 sont concernés ;
- Bretagne Porte de Loire Communauté (PBDL) : uniquement bloc 1 ;
- Vallons de Haute Bretagne Communauté (VHBC) : uniquement bloc 1 ;
- Pays de Chateaugiron communauté : uniquement bloc 1 ;
- Oust à Brocéliande Communauté(OBC) : blocs 1 et 3 ;
- Ploërmel Communauté : uniquement bloc 1

Chaque projet de protocole est accompagné des annexes suivantes :

- Identification des ouvrages concernés : Arc Sud Bretagne uniquement ;
- Programme d'actions : tous les protocoles.

Un état d'avancement des discussions avec l'ensemble des EPCI est annexé au présent rapport.

**Le Comité Syndical :**

**-Approuve les projets de protocole de transfert de la compétence « Prévention des Inondations » énumérés ci-avant ;**

**-Autorise Madame la Présidente à procéder à leur mise au point, les signer et engager toutes les actions nécessaires à leur mise en œuvre.**

**La Présidente de l'EPTB Vilaine**

**Solène MICHENOT**

## Annexe

### **Protocoles de transfert de la compétence « prévention des inondations » Etat d'avancement au 12 avril 2019**

Le 1<sup>er</sup> protocole officiellement signé est celui avec Redon agglomération, le 29 mars 2019.

Le protocole avec Châteaubriant-Derval a été validé par les instances délibérantes, il est en attente de signature.

Le protocole avec Arc Sud Bretagne a été validé par la Comité Syndical de l'EPTB le 13 décembre 2018, mais est représenté pour approbation au Comité Syndical du 17 mai 2019. Le Conseil Communautaire d'Arc Sud Bretagne a en effet souhaité apporter des modifications au programme d'actions suite aux conclusions de l'étude d'élaboration d'une stratégie de gestion du littoral.

Les projets de protocole avec les EPCI suivants sont présentés pour approbation au Comité Syndical du 17 mai 2019 : Ploërmel, Pays de Chateaugiron, Vallons de Haute Bretagne, Bretagne Porte de Loire, Oust à Brocéliande, Saint Méen/Montauban + Brocéliande + Montfort (protocole commun à ces 3 EPCI).

Les EPCI suivants ont été rencontrés, les projets de protocole sont en cours d'élaboration et devraient être présentés pour approbation au Comité Syndical du mois d'octobre : Blain, Nozay, Saint Gildas-Pontchâteau, Roche aux Fées, Vitré.

Les EPCI suivants ont été rencontrés, mais sont en cours d'adhésion ou doivent encore délibérer pour le transfert de la compétence PI : Centre Morbihan (Locminé), Pontivy, Erdre et Gesvres, Val d'Ille Aubigné.

Les rencontres avec certains EPCI restent à programmer : Liffré-Cormier (une première réunion avec le Président de l'EPCI, également Président de la Région Bretagne, a eu lieu le 12 mars 2019) et Questembert.

Pour mémoire, Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération, Cap Atlantique et Rennes Métropole ne transfèrent pas la compétence PI à l'EPTB.